



PLAN DE RELANCE DANS LE SPECTACLE : LES PROPOSITIONS DE LA CGT SPECTACLE.

À la fin du mois d'août, le Gouvernement annoncera le plan de relance national pour faire face à la crise économique et sociale que nous traversons. Le secteur culturel a été parmi les premiers touchés et sera sans doute l'un des derniers à retrouver une activité « normale » dans les mois à venir. Au-delà de la reprise d'activité dans des conditions sanitaires satisfaisantes et économiquement viables, la mise en place d'un plan de relance sectoriel est particulièrement attendue par l'ensemble des professionnels.

I. ASSURER LE REFINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DES ARTS ET DE LA CULTURE

Malgré le maintien des subventions et le dégel des crédits mis en réserve de précaution dans le cadre du budget 2020, le secteur public du spectacle vivant continue de souffrir du défaut de billetterie durant la période d'impossibilité de travailler.

Nous demandons donc à l'Etat de compenser la perte de billetterie subie par les opérateurs culturels, les structures labellisées, comme conventionnées afin qu'elles puissent poursuivre leurs missions.

Nous demandons également à l'Etat d'augmenter massivement les dotations des collectivités territoriales pour faire face aux pertes de ressources qu'elles subissent et d'organiser leur mobilisation afin qu'elles participent activement à la relance de tout le secteur public du spectacle vivant.

La labellisation doit être garante d'une politique ambitieuse en matière d'emploi artistique en cette période où le chômage de masse et la désinsertion professionnelle menace le secteur.

En effet, la labellisation des structures de spectacle vivant est porteuse de « développement et de renouvellement artistiques, de diversité et de démocratisation culturelles, de traitement équitable des territoires, de participation à l'éducation artistique et culturelle, d'action et de médiation culturelle dans le champ social pour l'élargissement et le renouvellement du public, de professionnalisation des artistes interprètes. Elle garantit l'accès au plus grand nombre, doit demeurer le cœur de cette politique publique.

La crise économique et sociale appelle enfin à **rééquilibrer les politiques publiques conduites en matière culturelle sur les territoires. Toutefois, une reconstruction dynamique et équilibrée de ces secteurs ne pourra reposer que sur le maintien et la pérennité du principe fondamental des financements croisés Etat / collectivités**, qui a jusque-là permis de préserver une réelle diversité des œuvres, un maillage territorial fort et l'accès du plus grand nombre à des propositions artistiques.

II. METTRE EN PLACE DES MESURES TRANSVERSALES POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

L'activité partielle doit demeurer possible pour les entrepreneurs de spectacle vivant qui justifient de difficultés économiques liées à la crise (faiblesse de la trésorerie, baisse de CA, etc.) dans les mêmes conditions que celles mises en place pendant le confinement, et cela a minima jusqu'au moins le premier trimestre 2021.

Le Fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) doit être re-doté a minima à hauteur de 90 millions d'euros. En effet, des mesures de soutien sectorielles doivent être mises en place dans une perspective du maintien, de la création d'emplois et contre la désinsertion professionnelle, des artistes et des autres professionnels du secteur.

L'Etat doit travailler à un plan d'action de résorption de la précarité dans le secteur du spectacle.

La crise a une nouvelle fois mis en exergue la précarité des professionnels du secteur engagés sous CDD dits « d'usage » successifs. La création d'emplois pérennes, sous CDI, là où ils devraient exister doit constituer une priorité. Il est indispensable que les pouvoirs publics encadrent le recours aux CDD successifs en conformité avec la jurisprudence de la CJUE.

La lutte contre le travail illégal doit demeurer une priorité.

La situation précaire du secteur laisse craindre le développement de pratiques illicites notamment le travail dissimulé. Nous demandons donc la finalisation et la mise en oeuvre de la convention de lutte contre le travail illégal dans les secteurs du spectacle.

III. LUTTER CONTRE LA « DÉINSERTION PROFESSIONNELLE » ET SOUTENIR L'EMPLOI DES JEUNES

L'éloignement conjoncturel de l'emploi pour un grand nombre de salariés risque d'avoir des conséquences importantes sur leur avenir à plus long terme. Le système de formation professionnelle et son adaptation pour les artistes et techniciens du spectacle ont été à la fois vecteurs d'insertion professionnelle pour ces salariés, et ont également permis de maintenir un haut niveau de qualification, contribuant à la vivacité et à la qualité des productions sur les territoires.

La formation professionnelle doit continuer à être un élément structurant du travail et de l'emploi dans nos secteurs. Toutefois, l'arrêt de l'emploi et l'activité partielle (qui ne prévoit pas de cotisations sociales et fiscales) mettent à mal ses financements. Le secteur doit également répondre aux enjeux sociétaux liés aux urgences environnementales. Un changement profond des modes de production et de diffusion doit permettre de limiter les impacts de nos activités, qui sont énergivores, polluantes... La formation professionnelle doit nous permettre de répondre à ces enjeux.

Le plan de relance doit prévoir un important volet formation sur 3 ans, permettant :

- La consolidation des plans de développement des compétences des entreprises de -50 et des salariés intermittents du spectacle, en priorisant les formations métiers longues et structurantes ;
- Des mesures réglementaires permettant de faciliter l'accès des salariés intermittents aux projets de Transitions professionnelles, dont ils sont exclus aujourd'hui ;
- La création d'un dispositif complémentaire au CPF de transition pour les salariés intermittents du spectacle qui ne répondraient pas aux critères fixés pour les Transitions professionnelles. Ce dispositif pourrait être géré par l'Afdas (qui avait fonction d'OPACIF avant la réforme et a les capacités de le faire) et les salaires pourraient être pris en charge par le FONPEPS ;
- Des mesures fortement incitatives permettant la création de Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), qui seuls pourront permettre le développement de l'apprentissage dans des secteurs reposant sur des économies de projet ;
- Des fonds complémentaires permettant de mettre en place un plan de formation interbranches, concerté avec les différents acteurs, pour répondre aux enjeux environnementaux ;
- La mise en place de contrats de génération interbranches, permettant l'embauche en CDI de jeunes à l'occasion du départ à la retraite de seniors, afin de maintenir les qualifications et savoirs faire dans les entreprises. Ces contrats doivent être accompagnés de projets de formation professionnelle. C'est un enjeu de premier ordre dans un secteur composé à plus de 99% d'entreprises de – de 50 salariés ;
- La remise à plat des modalités de financement des écoles sur le champ du ministère de la culture. La réforme systémique de l'apprentissage met en péril la formation des jeunes et des futurs professionnels, qu'ils soient artistes ou techniciens.

IV. PRIVILÉGIER LE DIALOGUE SOCIAL

En cette période de crise, l'Etat se doit d'être à l'écoute des professionnels au niveau national comme sur les territoires.

Au niveau national, **nous demandons que la Ministre s'appuie sur les organisations du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS)**. La sous-commission de l'Emploi du CNPS, incluant les organisations syndicales, doit être réactivée rapidement afin de réaliser le suivi des aides.

Au niveau des territoires, seules deux régions disposent aujourd'hui d'instances de dialogue social (COREPS) pour conduire un travail de fond sur la formation professionnelle, l'emploi, le travail illégal... **L'Etat doit établir des instances de dialogue social dans chaque région et rétablir ainsi ce déséquilibre territorial.** C'est une condition indispensable pour la réussite du plan de relance.

Afin d'assurer un dialogue social régulier avec les organisations syndicales et patronales, il est indispensable que leurs moyens soient assurés. Nous demandons donc, à titre exceptionnel, qu'une aide d'état vienne compenser les pertes des Fonds communs d'aide au paritarisme (FCAP) des entreprises artistiques et culturelles et du secteur privé du spectacle vivant résultant de l'absence de cotisations depuis mars dernier.

Le plan devra également faire l'objet d'évaluations régulières, afin de pouvoir prendre des mesures immédiates pour améliorer ses dispositifs le cas échéant.

Paris, le 27/07/2020.